

14 861



COMMISSION DES FINANCES

Séance du jeudi 12 octobre 1922.

La Séance est ouverte à 16 heures 1/4, sous la Présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. BOTVIN-CHAMPEAUX. FRANCOIS MARSAL. BLAIGNAN. DAUSSET. MILAN. BUSSON-BILLAULT. HENRY ROY. SCHRAMECK. LEBRUN. DE SELVES. TOURON. A. BERARD. R. G. LEVY. SERRE. JEAN MOREL PAUL DOUMER. RENE BESNARD. JEANNENEY. FERNAND DAVID. LE GENERAL HIRSCHAUER.

+++++

COMMUNICATIONS DIVERSES DE M. LE PRESIDENT
RELATIVES NOTAMMENT A DES AVANCES CONSENTIES PAR LE
GOUVERNEMENT A LA POLOGNE ET AUX ETATS DE LA PETITE
ENTENTE.

M. LE PRESIDENT.- Au cours des vacances parlementaires, nous avons, M. le Rapporteur Général et moi, échangé une correspondance importante avec les membres du Gouvernement, notamment avec M. le Ministre des Finances et M. le Président du Conseil. M. LE RAPPORTEUR GENERAL a beaucoup travaillé; il vous fera distribuer ces jours-ci en épreuve son rapport sur le projet de loi concernant la taxe sur le chiffre d'affaires.

D'autre part, j'ai eu hier une conversation avec M. le Président du Conseil, à qui j'ai déclaré qu'il serait nécessaire, si le Gouvernement tient à ce que le budget de 1923 soit voté avant la fin de l'année, que le dépôt en fût effectué sur le bureau du Sénat le 1^{er} décembre prochain au plus tard.

M. Poincaré m'a répondu qu'il était entièrement d'accord avec moi sur ce point et qu'il s'efforcera d'obtenir de la Chambre qu'elle terminât son examen du Budget pour la date que j'avais indiquée,

Enfin, nous avons appris, M. le Rapporteur Général et moi de la bouche de M. le Président du Conseil que des nécessités politiques avaient amené le Gouvernement à consentir au cours du mois d'août dernier à la Pologne une avance de 400 millions de francs et à la Tchéco-Slovaquie, à la Yougo-Slavie et à la Roumanie une avance respective de 100 millions de francs.

M. SCHRAMECK.- A quoi étaient destinées ces avances ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Au mois d'août, on a craint une concentration de forces armées de la Bulgarie, de la Russie et de la Turquie. Les Gouvernements de la Petite-Entente et celui de la Pologne ont alors demandé à la France de leur fournir du matériel de guerre pour leur permettre de faire face à des attaques éventuelles. Le Gouvernement français a estimé qu'il ne lui était pas possible de donner satisfaction à cette demande, mais qu'il pouvait consentir aux Etats qui s'adressaient à lui des avances en argent. Au surplus, en Mars 1921, il était intervenu entre la France et la Pologne une convention économique et militaire par laquelle nous avons promis au Gouvernement polonais de lui fournir une somme de 400 millions destinée à l'achat de matériel de guerre et d'approvisionnements. En ce qui concerne les Etats de la Petite-Entente, le Gouvernement français a considéré qu'une avance de 100 millions de francs pouvait être consentie à chacun d'eux, à condition que cet argent serait consacré à l'achat en France de matériel de guerre.

Aujourd'hui, l'horizon oriental paraît rasséréné; mais les avances réclamées par la Pologne et par la Petite Entente leur ont été effectivement consenties. Seulement, le Gouvernement français est obligé, aux termes mêmes de la récente loi sur le

contrôle des dépenses engagées, de saisir les Chambres dans les quinze jours de l'ouverture de la session, d'une demande correspondante de crédits.

M. LE PRESIDENT.- M. le Président du Conseil doit nous fournir des renseignements plus complets sur cette affaire au cours d'une prochaine audition par notre Commission, devant laquelle il se rendra accompagné des Ministres des Finances et de la Guerre et du Chef de l'Etat-major Général.

M. MILAN.- La communication qui vient de nous être faite est grave. Je voudrais savoir si les sommes dont on nous a parlé sont sorties de la Caisse du Trésor.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous l'ignorons, M. le Président du Conseil ne nous l'ayant pas dit. Pour ma part, cependant, je considère la chose comme faite. J'avais demandé à M. le Président du Conseil si la France avait cédé du matériel ou avancé de l'argent. M. le Président du Conseil a répondu, ainsi que je l'ai déjà dit, que des avances en argent avaient été consenties en vue d'achats à faire chez nous sous le contrôle du Gouvernement. J'ajoute que, jusqu'ici, M. le Président du Conseil s'est borné à nous fournir une simple information, pour se conformer à la récente loi sur le contrôle des dépenses engagées.

M. MILAN.- Dans quelles conditions l'utilisation des avances consenties sera-t-elle contrôlée par le Gouvernement?

M. LE PRESIDENT.- Je ne saurais vous le dire. M. le Président du Conseil ne nous a fourni que des renseignements sommaires. Il s'expliquera plus complètement devant la Commission elle-même.

M. MILAN.- Il faudra qu'il y ait ici un débat à ce sujet.

M. LE PRESIDENT.- Parfaitement, après que nous aurons entendu M. le Président du Conseil.

M. PAUL DOUMER.- Nous avons tout intérêt à vendre à des puissances étrangères du matériel de guerre, car nous en possédons un excédent considérable qu'il nous est même impossible d'entretenir. C'est ce qui explique la convention passée avec la Pologne (conformément d'ailleurs à un article de la loi de finances), à laquelle il a été fait allusion tout à l'heure.

M. DE SELVES.- Il est bien certain que nous sommes actuellement dans l'impossibilité de nous faire une opinion définitive sur l'affaire dont on vient de nous entretenir. Mais il conviendra de provoquer le plus tôt possible des explications complètes de la part du Gouvernement sur cette affaire, après quoi nous en discuterons en pleine connaissance de cause. (Adhésion)

M. MILAN.- Je proteste dès à présent contre les avances qui ont été consenties sans garantie à des Gouvernements étrangers.

M. LE PRESIDENT.- Je demanderai à M. le Président du Conseil devenir devant nous le plus tôt possible. (Approbation).

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

ET DE M. LE RAPPORTEUR GENERAL

SUR UNE VISITE FAITE PAR EUX

AUX MINES DE LA SARRE.

M. LE PRESIDENT.- Ainsi que nous en avait donné mandat la Commission, nous nous sommes rendus dans la Sarre, M. le Rapporteur Général, M. Léon Perrier, Rapporteur spécial du projet de loi relatif à l'office domanial des mines de la Sarre, et moi-même, pour nous documenter sur le projet de loi. M. Léon Perrier ne sera ici que la semaine prochaine; il pourra alors vous exposer en détail les résultats de notre visite. Mais dès aujourd'hui je tiens à vous dire que nous avons été très favorablement impressionnés par ce que nous avons vu là-bas et que les condi-

tions dans lesquelles sont exploitées et administrées les mines de la Sarre nous ont paru excellentes. Toutes les explications que nous avons demandées nous ont été fournies, et nous avons constaté que la comptabilité des mines de la Sarre était parfaite.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne puis que confirmer ce que vient de dire M. le Président au sujet de l'administration d'Etat des mines domaniales de la Sarre : nous n'avons que des compliments à faire à cette administration. Du reste, il suffit pour la juger de constater les résultats obtenus; les mines de la Sarre, que les Allemands nous ont cédées en 1918 en mauvais état, sont aujourd'hui très florissantes, elles ont remboursé au Trésor français l'avance qu'il leur avait faite, et elles verseront à notre budget de 1923 une somme de 30 millions provenant de leurs bénéfices. J'ajoute que la question de la fabrication du coke métallurgique a fait l'objet dans la Sarre d'études très poussées, qui ont abouti dès à présent à des réalisations de la plus haute importance; à la vérité, il ne s'agit encore que d'expériences de laboratoire, mais on a le ferme espoir d'arriver prochainement là-bas à une production industrielle de ce coke métallurgique que jusqu'ici nous avons dû nous procurer dans la Ruhr. D'autre part, l'organisation commerciale des mines de la Sarre est digne de tout éloge. Le Directeur Général des mines, M. André Defline, qui a répondu avec la plus grande précision à toutes nos questions, s'acquitte de sa tâche de la manière la plus brillante.

Par ailleurs, nous avons été reçus par M. Rault, qui préside, comme on le sait, la Commission de la Sarre. M. Rault est un Français, mais il relève à Sarrebruck de la Société des Nations. Il nous a exprimé le désir de la Commission qu'il préside de voir porter de 7 0/0, taux actuel, à 10 0/0 l'impôt sur le charbon, le kohlensteuer, qui constitue la principale ressource du budget sarrois. Mais le produit de cet impôt s'élève déjà à 93 millions de francs, alors que le total des impôts

perçus dans la Sarre n'atteint que 120 millions de francs. Il en résulte que la France, propriétaire des mines de la Sarre, est le principal contribuable sarrois. Aussi avons-nous répondu à M. Rault que plutôt que d'augmenter le taux du kohlensteuer, il nous paraissait que ce taux devait être réduit; et, pour savoir exactement les charges qui pèsent sur les Sarrois, nous avons demandé à M. Rault de nous montrer le budget de la Sarre. Il nous a répondu que seule la Société des Nations avait le droit de connaître ce budget. Il n'en est pas moins vrai qu'en vertu du Traité de Versailles, les mines de la Sarre ne doivent contribuer à alimenter le budget sarrois que dans une juste proportion, en tenant compte de ce que paient les autres contribuables du pays spécialement les autres industries. Finalement, nous avons obtenu de M. Rault la production des comptes que nous réclamions: de ces comptes il ressort que les recettes de l'Etat sarrois atteignent un total de 120 à 130 millions de francs; là-dessus, la France fournit, tant par le kohlensteuer que par les autres impôts, une somme dépassant 100 millions. L'Etat sarrois possède un dépôt en banque de 50 à 60 millions de francs, et il n'a que quelque 18 mois d'existence. En moyenne chaque habitant de la Sarre paie 70 Fr. d'impôt.

M. Rault voudrait que la France prît à sa charge la construction des grandes gares douanières qui doivent être édifiées avant 1925 sur le territoire de la Sarre; mais M. le Président du Conseil nous a déclaré à notre retour qu'aucun engagement n'avait été pris sur ce point par le Gouvernement français.

D'après M. Defline lui-même, lorsque toutes choses auront été mises en ordre dans la Sarre, les mines domaniales pourront fournir au budget français une contribution annuelle de 80 à 100 millions de francs. Mais il faudra obtenir que, notamment au point de vue des impôts et de la monnaie, les réformes qui s'imposent soient réalisées.

M. DE SELVES.- Il faudra aussi tenir compte du plébiscite

qui doit avoir lieu dans la Sarre 15 ans après la mise en vigueur du Traité de paix.

LA QUESTION DES MOYENS FINANCIERS
D'APPLICATION DE LA NOUVELLE LOI SUR LE RECRUTEMENT

M. LE PRESIDENT.- Je dois informer la Commission que M. le Ministre de la Guerre, préoccupé de la question des moyens financiers d'application de la nouvelle loi de recrutement, est venu inopinément au Sénat nous voir, M. le Rapporteur général et moi. M. le Ministre voudrait que cette question fût réglée par l'introduction de dispositions spéciales dans la loi de finances de 1923. Nous lui avons répondu qu'il nous était impossible d'entrer dans l'étude de cette affaire tant que la loi ne serait pas définitivement votée et qu'il appartenait au Gouvernement de hâter ce vote s'il le jugeait nécessaire (Approbation)

COMMUNICATION D'UNE LETTRE DE M. LE MINISTRE
DE L'INTERIEUR RELATIVE A UNE MACHINE A VOTER -

M. LE PRESIDENT.- J'ai reçu de M. le Ministre de l'Intérieur une lettre datée du 3 octobre, dans laquelle il expose qu'un modèle de "machines à voter" récemment construit se trouve à la mairie du 4^e arrondissement de Paris et invite les membres de la Commission à aller se rendre compte sur place du fonctionnement de cette machine, en vue de l'ouverture ultérieure de crédits pour l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires de la machine en question si elle est reconnue donner toute satisfaction. J'ai répondu à M. le Ministre que c'est au Gouvernement qu'il appartient de demander au Parlement l'ouverture de crédits pour l'acquisition de machines de ce genre s'il le juge utile (Approbation).

LA TRESORERIE ET LES AVANCES DE
LA BANQUE DE FRANCE -

M. LE RAPPORTEUR GENERAL entretient la Commission de l'état actuel de la Trésorerie, qui, dit-il, laisse beaucoup à désirer: c'est ainsi que les avances de la Banque de France, qui étaient tombées en mars dernier à 21 milliards 900 millions, atteignent aujourd'hui 24 milliards 500 millions. Ce dernier chiffre devra d'ailleurs, en vertu des conventions passées avec la Banque de France, être ramené à la fin de la présente année à 23 milliards

LA QUESTION DU COMMISSARIAT GENERAL
EN ALSACE ET LORRAINE.- DEMANDE D'ETUDES D'ENSEMBLE
SUR CETTE QUESTION -

Sur la proposition de M. le Rapporteur Général, la Commission charge M. Henry Roy, Rapporteur spécial des crédits afférents aux services d'Alsace et de Lorraine de lui présenter une étude d'ensemble sur la question du Commissariat général en Alsace-Lorraine.

La séance est levée à 17 heures 20 minutes.

Le Président
de la Commission des Finances


